

Services d'aide et d'accompagnement à domicile

Rapporteur : Patrice KERVAON

Le Conseil Départemental (CD22) a décidé de restructurer l'offre de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) suite à la parution de la loi d'adaptation de la société au vieillissement aux termes de laquelle pour les activités d'assistance aux personnes âgées et handicapées, un régime d'autorisation unique est accordé par le Président (jusqu'au 31/2015 coexistait un régime d'agrément délivré par la DIRECCTE).

Pour la délivrance de ce régime unique d'autorisation, le principe d'un appel à candidatures a été retenu par le département pour 8 lots (1 lot par intercommunalité), la viabilité économique et financière préconisée par le CD22 repose sur un seuil minimum de 200 000 heures, la procédure se déroulera suivant le calendrier ci-dessous :

- ✓ Avril 2017 : appel à candidatures
- ✓ Juin : remise des offres
- ✓ Juillet- août : analyse des offres
- ✓ Septembre-octobre : dialogue entre porteurs des offres et département
- ✓ Décembre : signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à compter du 1^{er} janvier 2018 pour 5 ans

7 structures sont présentes sur le territoire de LTC

-CCE de Plestin-Les-Grèves, CCE de Tréguier, CIE de Lannion, CISAD de Perros-Guirec, CCE de Lézardrieux, SIE de St-Quay-Perros, SIVU de Plestin-Les-Grèves.

Ces structures sont soit associatives (5), soit syndicales (2). Pour ces dernières (Plestin-Les-grèves et Louannec), leur dissolution à court terme est préconisée dans le SDCI et elles auront à se positionner soit pour un retour de la compétence aux communes après dissolution du syndicat, soit pour un transfert à LTC, chacune des deux hypothèses présentant des difficultés de mise en œuvre.

Caractéristiques et activités de ces services

En terme d'activité le volume d'heures annuel réalisé par les SAAD est de l'ordre de 300 000 heures par an (en 2016) et il est en diminution (moins 9% /2014), diminution, cependant relative et variable suivant les structures.

Les personnels administratifs et d'encadrement représentent 28.65 ETP et les intervenants à domicile 246.8 ETP. Ces effectifs sont conformes aux moyennes constatées dans les structures à l'équilibre.

Sur les aspects économiques et financiers, le CA global est de 9 564 862€ (2015) et est constant sur les trois dernières années. Le résultat net global est en diminution sur cette même période et représente 0.8% du CA. Sur le plan financier, la part peu importante des fonds propres fragilise les structures. De même la faiblesse de leur trésorerie.

Implication de Lannion Trégor Communauté

Lannion-Trégor Communauté n'a pas la compétence en matière de service d'aide à domicile et n'a donc pas obligation de s'impliquer. Cependant, les structures rencontrent des difficultés à se regrouper, or le regroupement est rendu nécessaire pour être en capacité à répondre à l'appel à candidatures du département pour lequel le cahier des charges fixe le modèle économique à 200 000 heures annuelles.

Lannion Trégor Communauté a proposé de s'impliquer dans le projet et d'intervenir en soutien des structures. Un cabinet conseil (cabinet Gautier) a été missionné pour faire un état des lieux de l'existant et des propositions de regroupement des structures. Une restitution de l'étude a été faite le 23/01/2017.

4 options de regroupement :

-option 1 : accompagnement en ingénierie, en 2017, limité à la réponse commune des structures à l'appel à candidatures du conseil départemental.

-option 2 : transfert de la compétence à LTC et portage de l'offre par le CIAS. Cette option présente l'avantage d'apporter une cohérence en matière-organisationnelle et une centralisation des moyens, mais elle génère des difficultés liées à l'intégration sous statut public des personnels majoritairement associatifs, au délai contraint pour le faire, et à la centralisation de la gouvernance.

-option 3 : mutualisation des services supports et transfert au CIAS, regroupement des services opérationnels de proximité sous une forme juridique à déterminer. Les avantages de cette option sont une optimisation de services supports, un maintien de l'existence des structures et de la gouvernance de proximité. Les inconvénients résident dans les conséquences liées au transfert d'une partie des personnels associatifs, à l'exercice induit de la fonction hiérarchique et la complexité et la fragilité du système de gouvernance.

-option 4 : création d'un groupement (GCSMS ou GIP), porteur des autorisations et gestionnaire du dispositif, impliquant en son sein, l'EPCI et les structures. Cette option offre l'avantage du maintien de l'existence des structures, de l'unicité de la gouvernance, de l'optimisation des fonctions supports et de l'harmonisation de l'organisation et des pratiques. Le principal inconvénient réside dans la réduction du champ décisionnel et de l'autonomie d'organisation et de gestion des structures.

Avis des instances décisionnelles des structures

Suite à la restitution de l'étude du projet de regroupement des structures d'aide à domicile il a été demandé aux structures de réunir leur conseil d'administration ou conseil syndical afin de se positionner sur 2 points :

- le périmètre géographique de réponse à l'appel à candidatures du conseil départemental pour le regroupement territorial d'aide à domicile,
- le degré, souhaité, d'implication de LTC dans le projet de regroupement des structures.

Une réunion a eu lieu le 10/03. Toutes les structures étaient présentes à l'exception du CIE de Lézardrieux, excusé.

-SIVU et CCE de Plestin les Grèves : Une réunion commune a associé les maires et les conseil d'administration et conseil syndical. Les structures sont toutes deux légèrement déficitaires. Le choix s'est majoritairement porté sur l'option 4, option qui est la plus aboutie.

-SAAD et SIAD de Tréguier : Les résultats sont positifs et la situation financière est saine. La décision définitive sera prise le 20/03. En dehors des quatre propositions de LTC, la réflexion porte sur trois autres solutions. Une réponse définitive est demandée pour le 21 mars.

- CIE canton de Perros et CISAD de Pleumeur-Bodou : l'équilibre financier est assuré actuellement mais des difficultés sont prévisibles. Tous les maires du canton ont été invités à se prononcer. Ils se sont exprimés à l'unanimité pour le regroupement à l'échelle de la géographie du territoire et pour l'option 4. Les conseils d'administration ont donné un avis favorable au regroupement des structures mais n'ont pas voté sur l'option. Toutefois, un avis majoritaire s'est dégagé pour l'option 4, et les membres ont exprimé le souhait d'avoir plus d'informations sur les conséquences induites par cette option, pour être confirmée.

-CIE de Lannion : Les membres du conseil d'administration ont émis un avis favorable à un regroupement à l'échelle du territoire de LTC et retenu l'option 4.

CIE de Lézardrieux : Le souhait est un regroupement avec Pontrieux, un cabinet travaille sur le sujet, des frais d'étude ont déjà été engagés pour 18 000€. Les deux structures totalisent 80 000 heures. Tréguier pourrait se joindre à ce regroupement.

En résumé, les choix se portent sur l'option 4, sur un territoire restreint, sans le Pôle de Lézardrieux et en attente de la décision du Pôle de Tréguier.

3- Suite à donner

a- Le périmètre

Comme l'objectif du département est de faire 8 lots qui correspondent aux 8 intercommunalités et l'autorisation sera donnée à l'échelle départementale.

De ce point de vue, il est important de candidater à l'échelle de l'agglomération,- en y incluant le territoire de Ti Jikour, repris par un opérateur privé, qui fera une offre concurrente -, de façon à être crédible et à peser face au département. La notion de territoire est importante dans le parcours de vie d'une personne âgée, et les SAAD y occupent une place importante. La coordination des services d'aide aux personnes âgées (transports, parcours résidentiel, etc...) doit être réfléchi et mise en œuvre à l'échelle du territoire.

b- L'option de regroupement

Une fois l'option de regroupement arrêtée, (et le périmètre) le cabinet conseil accompagnera les structures et l'EPCI pour l'élaboration de la réponse à l'appel à candidatures en accord avec le calendrier départemental et la mise en place de la structure juridique support.

En interne, le recrutement d'un chargé de mission, pendant un an, est prévu pour accompagner la démarche à compter du 27 mars 2017.